



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE SAINT HYMETIERE SUR VALOUSE

Par arrêté en date du 5 janvier 2022 Monsieur le Président de Terre d'Émeraude Communauté a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du zonage d'assainissement de la commune de SAINT HYMETIERE SUR VALOUSE.

M. Alain FRERE est désigné en qualité de commissaire enquêteur

L'enquête se déroulera en la mairie de SAINT HYMETIERE SUR VALOUSE vendredi 28 janvier au lundi 28 février 2022 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture : lundi de 8H30 à 12H00 et 13H30 à 18H30, mardi 8H30 à 12H00 et 13H30 à 17H00 et vendredi de 8H30 à 12H00.

Les informations relatives à l'enquête pourront être obtenues auprès du service assainissement à la Communauté de Communes au pôle d'ARINTHOD ainsi qu'à la mairie de SAINT HYMETIERE SUR VALOUSE où le dossier d'enquête est déposé. Le dossier d'enquête sera consultable pendant la durée de l'enquête sur le site internet : www.terredemeraude.fr

Le Commissaire-enquêteur recevra à la mairie de SAINT HYMETIERE SUR VALOUSE, aux heures et jours suivants :

- Vendredi 28 janvier 2022 de 10 H à 12 H
- Mardi 8 février 2022 de 15 H à 17 H
- Lundi 28 février 2022 de 14 H 30 à 16 H 30

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le zonage d'assainissement pourront être consignées sur le registre d'enquête à la mairie de SAINT HYMETIERE SUR VALOUSE. Elles pourront également être adressées à Monsieur le commissaire enquêteur soit par écrit à l'adresse suivante : Mairie de SAINT HYMETIERE SUR VALOUSE 39240 SAINT HYMETIERE SUR VALOUSE, soit par courrier électronique à l'adresse suivante : emilie.parsus@terredemeraude.fr (l'objet du message devra comporter la mention suivante : « Enquête publique zonage assainissement SAINT HYMETIERE SUR VALOUSE : Observations à l'attention du commissaire enquêteur »).

A l'issue de l'enquête et selon les résultats de l'enquête, le zonage d'assainissement pourra faire l'objet d'une approbation par délibération du Conseil Communautaire.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT HYMETIERE SUR VALOUSE, à la Communauté de Communes pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête

*Le Président,
Par délégation,
Le Vice-Président*

Franck GIROD

